

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ANGLAIS et ALLEMANDS

Les journaux des diverses nations publient des relations de campagne de la récente guerre de Chine et, comme toujours, les potins et les racontars tiennent plus de place que les faits sérieux appelés à rester dans l'histoire.

Le *Times* rapportait, il y a quelques jours, un prétendu incident qui aurait eu lieu entre le général Voyron et le feld-marchal de Waldersée puis il concluait avec une satisfaction non déguisée :

« Il n'y a donc pas que les Anglais qui ont eu maille à partir avec le généralissime allemand. » Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette boutade du grand journal anglais, et si, réellement le maréchal de Waldersée n'a pas su user avec tact des hautes fonctions dont l'avait investi la confiance des puissances alliées, mais nous sommes heureux de constater ce mécontentement des Anglais contre les Allemands dont le journal d'outre-Manche se fait l'écho.

On croit trop fréquemment que les deux branches de la race Anglo-Saxonne, sont liées par une entente durable et solide. La vérité, c'est que dès le mois de novembre 1897 l'Angleterre faisait des avances non déguisées à l'Allemagne. Le gouvernement de la reine ne pouvait oublier la fameuse dépêche de l'empereur Guillaume au président Krüger, au lendemain du raid Jameson et il voulait à tout prix se concilier la neutralité du gouvernement impérial pour avoir ses coudées franches dans l'Afrique de Sud.

C'est à ce moment que commence la période des concessions consenties par la Grande-Bretagne à l'Allemagne.

Un article de la *Nouvelle-Rerue* rappelle l'ensemble des négociations qui eurent lieu à cette époque entre les deux pays et dans lesquelles l'Angleterre se montra d'une amabilité insoupçonnée.

C'est d'abord la question du chemin de fer transafricain du Caire au Cap qui fut résolue tout au profit des Allemands qui imposèrent un tracé et des conditions nombreuses. C'est la question du Zambèze dans laquelle l'Angleterre, si jalouse de sa suprématie dans ces régions, abandonne à son alliée éventuelle une bonne partie de sa zone d'influence.

Enfin, en 1899, M. Chamberlain prononçait le fameux discours de Leicester dont la platitude maladroite a été si nuisible à la Grande-Bretagne. Lorsqu'un ministre dit : « Du jour où nous avons décidé de ne pas rester isolés en Europe il a paru évident à tout le monde que notre allié naturel était le grand empire Allemand. Nous avons eu nos différends avec l'Allemagne, nous avons eu nos querelles et nos disputes, mais toutes ces difficultés ont sous la sage administration de Lord Salisbury, été successivement écartées, si bien que je n'aperçois aujourd'hui aucun point noir d'où puisse surgir une rivalité d'intérêts, » il peut être assuré que ses paroles seront utilisées contre lui par le gouvernement auquel il fait toutes ces protestations d'amitié. C'est bien ce qui arriva, l'Allemagne resta sur une réserve dédaigneuse qui

devait lui faire obtenir de nouvelles concessions en Chine.

Aujourd'hui, le peuple Anglais à défaut de ses gouvernants, se décide à ouvrir les yeux. Il comprend que toutes ces concessions ont été faites en pure perte et n'ont eu pour but que de permettre à M. Chamberlain d'entreprendre la furieuse aventure dans laquelle la nation Anglaise perd son or et son prestige, tout en amassant sur sa tête les colères des peuples civilisés. Il se fâche contre les Allemands, il vaudrait mieux pour lui qu'il s'en prenne à ses ministres. A. Z.

LE BUDGET DE 1902

La Chambre a été saisie mardi du rapport de M. Merlou, rapporteur général du budget de 1902. M. Merlou montre combien les prévisions primitives se sont modifiées depuis le dépôt du projet de budget de 1902. Le gouvernement a notamment demandé que le service des garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer fut relevé de 18 millions en raison de la diminution des recettes des compagnies, mais la commission du budget a opéré 48 millions et demi d'économies dont 25 millions provenant de la suppression du budget des cultes. La suppression du budget des cultes est, dit M. Merlou, la seule économie sur l'opportunité de laquelle nous voulions insister. Et voici en quels termes s'explique le rapporteur :

« La commission du budget a décidé la suppression du budget des cultes, dont les crédits figuraient au projet de budget de 1902 pour une somme de 42,983,553 francs. Elle a également supprimé dans les budgets des divers départements ministériels toutes les dépenses affectées au service des cultes et les subventions attribuées aux œuvres confessionnelles, ce qui représente une somme de 1,608,238 francs. La commission ne pouvait pas faire état dans le total des économies réalisées par elle au cours de l'examen du projet du gouvernement de l'intégralité des crédits absorbés par le budget des cultes ; un grand nombre d'entre eux affectant pour ainsi dire le caractère d'une obligation. Elle réserve donc un crédit de 19,253,523 francs, parmi les dépenses budgétaires, pour parer au nouvel ordre de choses ; crédit qui, d'ailleurs, ira diminuant tous les ans jusqu'à disparition complète.

» Le projet de budget de 1902, ainsi établi par la commission, comporte 3,569,275,063 francs de dépenses, que la commission déclare ramener à 3,525,275,063 francs par l'élimination de 44 millions pour les garanties d'intérêts inscrits à un compte spécial auxquels on ferait face par l'émission d'obligations à court terme. Quant aux recettes, la commission les fixe à 3,533,045,582 fr. Ce projet de budget comporterait donc un excédent de recettes de 7,770,519 francs, qui doit servir dans l'esprit de la commission à faire face à de nouvelles dépenses pour le ministère de la guerre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 novembre 1901

M. Castillard, député de l'Aube, a la parole pour une question au ministre des travaux publics au sujet des tarifs de petite vitesse. Après quelques mots de M. Baudin, l'incident est clos. La Chambre reprend la discussion sur la marine marchande. M. Plichon, combat le projet du gouvernement et soutient la loi de 1893 : dans tous les

cas, il demande que la compensation d'armement ne puisse être accordée qu'à l'armateur ayant pu prouver qu'il se sera vainement adressé pendant 3 mois aux chantiers français pour obtenir un navire égal à celui qu'il aura fait franciser.

M. Jourde repousse la compensation d'armement qui pourrait être préjudiciable aux ouvriers qui sont actuellement employés dans les chantiers de notre marine.

M. Thierry défend au contraire le projet de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La discussion du budget est décidée à partir de mardi et tous les matins à dater de ce jour. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 5 novembre 1901

Dès l'ouverture de la séance, le Sénat procède à l'élection d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire. M. Poirier a été élu par 130 voix.

Le Sénat aborde la deuxième lecture de la proposition de M. Darbot sur la police sanitaire des animaux.

L'orateur dit que le nombre des vétérinaires en France n'est pas suffisant.

Après quelques paroles de M. Dupuy, ministre de l'agriculture le projet de loi présenté par M. Darbot est voté.

La discussion du cahier de crédits supplémentaires est engagée.

M. Béraud, en son nom et au nom de 70 de ses collègues dépose une proposition de loi tendant à l'abrogation du chapitre premier du titre 3 de la loi du 15 mars 1850, sur l'enseignement (loi Falloux).

Renvoyé à la commission législative. Et la séance est levée.

EN CHINE

Li-Hung-Chang est mourant

Pékin, 6 novembre. — Les médecins ont visité Li-Hung-Chang mardi soir, à dix heures, et ont constaté que son moral était excellent, bien qu'il fût extrêmement faible, car il avait travaillé malgré leur défense.

Rappelés hier matin, les médecins ont trouvé leur malade inconscient et s'éteignant rapidement. On annonçait, à midi, qu'il vivrait à peine plus de trois heures.

Au Transvaal

Les pertes des Boers

La *Saint James Gazette* fait le relevé des pertes totales des Boers depuis le 1^{er} janvier 1901. Depuis cette date, les rangs des commandos ont été diminués de 3.338 hommes. Mais il en reste encore.

Mesures de représailles

La conférence tenue à Ilversum entre le président Krüger, le docteur Leyds et les autres chefs boers avait pour objet le changement d'attitude du président Schalk Burger et des généraux Botha et Dewet en ce qui concerne le traitement des prisonniers anglais. Des mesures rigoureuses de représailles ont été décidées par le commandant en chef.

La légation du Transvaal aura mission d'informer les grandes puissances de cette nouvelle et cruelle phase de la guerre.

INFORMATIONS

Les Augmentations de Crédit à la guerre

Le ministre des finances s'est rendu mardi à la commission du budget pour s'expliquer au sujet des augmentations de crédit au bud-

get de la guerre pour 1902, demandées par le général André.

La commission a voulu savoir comment le ministre entendait faire face à ces dépenses, n'ayant pas à prendre elle-même l'initiative de nouvelles ressources.

M. Caillaux a répondu qu'il désirait laisser la Chambre se prononcer, au préalable, sur le mode d'équilibre proposé par la commission et qui est, on le sait, fondé sur l'emploi de fonds provenant de la suppression du budget des cultes.

Les choses resteront donc en état jusqu'au jour du débat devant la Chambre.

L'incident franco-turc

L'Amiral Caillard à Mytilène

Le ministre des affaires étrangères a reçu l'avis que le contre-amiral Caillard a occupé l'île de Mytilène.

D'après l'Agence Nationale, la dépêche de l'amiral Caillard a été télégraphiée de Myros, et annonce le mouillage de l'escadre et l'occupation des trois principaux ports de Mytilène.

On sait que diverses mesures coercitives avaient été envisagées ; c'était la saisie des ports de Beyrouth, de Smyrne et de Salonique. Cette main-mise sur l'un ou l'autre de ces grands ports présentait l'avantage de donner des revenus de douanes suffisants pour éteindre rapidement les créances litigieuses.

Mais elle avait l'inconvénient de troubler les intérêts économiques des autres puissances, ou de provoquer chez les sujets du sultan des agitations préjudiciables au maintien de la situation politique en Orient.

La présence des forces navales de l'amiral Caillard dans les eaux de Mytilène précise et limite l'action que la France est amenée à exercer contre la Turquie. L'escadre ne se dirigerait sur un autre port que si les circonstances l'exigeaient.

La loi Falloux

Voici le texte d'une proposition déposée par M. Béraud sénateur de Vaucluse, tendant à l'abrogation de la loi Falloux.

Article 1^{er}. — Le chapitre premier du titre 3 de la loi sur l'enseignement du 15 mars 1850 est abrogé.

Article 2. — Aucun établissement d'enseignement secondaire privé ne pourra se fonder, qu'en vertu d'une loi.

Article 3. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'âge, de capacité, de stage et autres que devra remplir le personnel enseignant, directeurs, professeurs et surveillants, qui tous devront être Français.

Article 4. — Aucun élève d'un établissement privé ne pourra prendre des inscriptions dans une Faculté de l'Etat, en vue d'un diplôme requis pour l'exercice des professions, ni concourir pour les écoles du gouvernement, s'il n'a accompli ses trois dernières années d'études dans un lycée ou collège de l'Etat.

Le canal des Deux-Mers

Le rapport de M. Honoré Leygue député de la Haute Garonne sur le canal des Deux-Mers a été distribué mardi. Ce rapport, très complet, insiste sur la nécessité de l'exécution du canal.

Le Convent du Grand-Orient de France, constitué en assemblée générale de la fédération de 1901, à émis, à l'unanimité, le vœu que le Parlement, saisi pour la cinquième fois depuis vingt ans d'une proposition de loi en ce sens, vote, sans plus de retard, la mise aux enquêtes du canal des Deux-Mers.

Parmi les considérants sur lesquels s'appuie le vœu émis par le Convent, signalons :

1° La constatation que ce canal est réclamé par tous les départements intéressés, qui représentent plus de six millions d'habitants, soit près du sixième de la population de la France.

2° La réalisation relativement facile du projet au point de vue technique.

3° Les nécessités impérieuses auxquelles répond le canal des Deux-Mers dans le domaine économique et en ce qui concerne la défense nationale.

4° Enfin, le fait que l'entreprise des travaux du canal des Deux-Mers assurerait du travail pendant près de cinq ans à des milliers d'ouvriers de toutes les catégories,

L'impôt des habitations à bon marché

On sait que les habitations à bon marché jouissent, aux termes d'une loi du 30 novembre 1894, du privilège de l'exemption d'impôt pendant cinq ans.

Le Conseil d'Etat au contentieux vient d'être appelé à déterminer les règles de la procédure d'exemption, et il a rendu une décision qui a un grand intérêt pour les constructeurs de ces habitations.

Il en résulte, en effet, que l'exemption d'impôt est inapplicable à toute personne qui aurait omis, dans les quatre mois de l'ouverture des travaux, de formuler à la mairie une demande spéciale de dégrèvement indiquant d'avance son intention de destiner l'immeuble à l'habitation à bon marché, et spécifiant que cet immeuble doit être occupé par des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison.

Il importe donc que les constructeurs qui veulent être exemptés des impôts s'inspirent de ces prescriptions.

Guerre

Le ministre de la guerre étudie la création d'un corps d'ingénieurs militaires. Ils seraient recrutés à peu près comme le sont les intendants, sauf que l'admission se ferait en quelque sorte par sélection naturelle au lieu d'être opérée par voie de concours. Les officiers admis à en faire partie seraient astreints à deux stages de deux ans dans les régiments, le premier comme capitaines, le second comme commandants. Ils suivraient probablement les cours d'une école d'application, laquelle serait vraisemblablement installée à Bourges.

Les Prévoyants de l'Avenir

La commission d'assurance et de prévoyance sociale a entendu mardi matin : d'une part M. Congy, président de la Ligue de la défense des Prévoyants de l'Avenir, et d'autre part, M. Boutteville, et une nombreuse délégation du comité des Prévoyants.

La commission a décidé de convoquer pour mardi prochain M. Graux, administrateur sequestre désigné par le tribunal civil, et qui, depuis plusieurs mois administre la Société.

La Grève des Contribuables de l'Hérault

Les habitants de Vendres (Hérault), propriétaires et ouvriers agricoles, réunis en séance sous la présidence effective de leur Conseil municipal, ont pris à leur tour une délibération demandant la suppression des poursuites pour non-paiement jusqu'en décembre 1902, déclarant la grève et suspendant le paiement.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1875

Le numéro 492,980 est remboursé par 100,000 fr.

Le numéro 140,672 est remboursé par 50,000 fr.

Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 10,000 fr.

313,495 55,456 170,352.

Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 fr.

130,508, 337,069 62,821 365,210.

Vingt-cinq numéros sont remboursés chacun par 1,000 fr.

Foncières 1885

Le numéro 499,914 gagne 100,000 fr.

Le numéro 180,091 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants, gagnent chacun, 5,000 fr.

823,590 900,478 591,479 155,547 368,675.

45 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Foncières 1879

Les numéros 895,486 et 1,423,242 gagnent chacun 100,000 fr.

Le numéro 1,484,763 gagne 25,000 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. 1,736,553 973,101.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000.

649,534 1,626,274 482,790 1,592,926 305,681.

Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Condamnation à mort

La cour d'assises de l'Aisne vient de condamner à mort le sieur Jean Guillot, souteur, habitant Saint-Quentin, reconnu coupable d'homicide avec préméditation et guet-apens sur le nommé Cras, également souteur, tué par lui en septembre dernier. L'arrêt ordonne que l'exécution aura lieu sur une place publique de Saint-Quentin.

CHRONIQUE LOCALE

EXEMPLE A SUIVRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de Vire

L'an mil neuf cent un et le 30 octobre à huit heures du soir, le Conseil municipal de la Commune de Vire s'est réuni, en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Durou, maire.

Etaient présents : MM. Durou maire, Costes, Alis, Fournié, Bousquet J.-Louis, Arènes, Filhol.

M. le Président donne lecture à l'assemblée d'une lettre, en date du 22 octobre courant de laquelle il résulte que, par l'intermédiaire de son mandataire, M. Jouffreau-Lacroze, Alexis-Antoine, commandant en retraite, domicilié à Cahors, exprime le désir de faire don à la commune de Vire d'une rente annuelle de deux cents francs (200 fr.), à charge par elle de remplir les obligations énumérées ci-dessous :

1° Donner chaque année aux écoles communales laïques une somme de quarante-cinq francs (45 fr.), dont vingt-cinq francs (25 fr.), à l'école de garçons, et vingt francs (20 fr.), à l'école de filles.

Ces sommes seront employées par l'instituteur et l'institutrice à acheter des livres qui seront décernés comme récompense aux élèves les plus travailleurs.

2° Fonder un prix annuel de soixante-quinze francs (75 fr.), qui sera décerné à l'élève de l'école de garçons ayant le mieux travaillé dans l'année scolaire.

Un prix de quarante francs (40 fr.), décerné à un deuxième élève garçon.

Un prix de quarante francs (40 fr.), décerné à un élève, fille, dans les mêmes conditions.

Ces prix seront décernés par le Conseil municipal sur la proposition motivée de l'instituteur et de l'institutrice, sous réserve de l'approbation de l'inspecteur primaire de la circonscription.

« Les titulaires devront être âgés de 13 ans pour le prix de 75 fr. et de 12 ans pour les deux autres et les parents domiciliés dans la commune de Vire.

« Ces trois prix seront remis aux élèves sous forme de livrets de caisse d'épargne, au nom des titulaires, qui ne pourront être qu'à payés eux-mêmes à l'époque de leur majorité.

« En cas de non emploi de l'un ou de plusieurs des prix mentionnés, pour une raison quelconque, la somme restée disponible sera utilisée pour créer ou enrichir les bibliothèques scolaires des écoles de Vire. »

Invité par M. le Président, aux termes de la lettre sus-visée à donner son avis sur cette nouvelle et importante libéralité de M. Jouffreau-Lacroze, le Conseil municipal donne avis favorable à l'acceptation du legs et assure de sa profonde gratitude le généreux donateur dont les nombreux bienfaits perpétueront la mémoire parmi la population reconnaissante de Vire.

Pour les cantonniers

M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics va envoyer aux préfets une note les priant de mettre fin à l'état de choses dont souffrent les cantonniers de certains départements, à qui on impose annuellement un congé de deux ou trois mois sans solde.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Etat, la Compagnie d'Orléans,

d'accord avec l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou station ou halte du réseau de l'Etat et inversement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé des stations de ces réseaux.

CAHORS

Sous-Intendance

Dans un de nos derniers numéros nous annonçons la nomination de M. Goudal, à la sous-intendance de Toulouse.

Nous avons fait erreur : M. Goudal est nommé à Toulon.

Voilà qui augmentera les premiers regrets qu'avaient exprimés, tout en se réjouissant que l'éloignement ne serait pas trop grand, — les nombreux amis que compte à Cahors le sympathique M. Goudal.

Rectification

Dans notre compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal, nous avons relaté l'incident soulevé par M. Combelles au sujet des restes à recouvrer du collège de jeunes filles.

Nous nous étions simplement borné à reproduire les propres paroles de M. Combelles, notamment en ce qui concernait le blâme qu'il réclamait contre l'économiste du collège et contre le receveur municipal.

Avons-nous omis de transcrire exactement les paroles de M. Combelles ?

Dans tous les cas, il est certain que pour notre part, nous aurions dû ajouter que ce blâme ne s'adressait nullement à Mlle l'économiste actuelle du collège et à M. le receveur municipal actuel.

Les restes à recouvrer sont bien antérieurs à la nomination de ces deux excellents fonctionnaires, auxquels M. Combelles lui-même, dans la séance du conseil de mardi, 5 novembre, a rendu l'hommage qui leur était dû.

Conseil Municipal

Séance du 5 novembre

Le conseil municipal s'est réuni mardi soir. La séance ouverte à 4 h. 1/2 est présidée par M. Mazières, 1^{er} adjoint au maire.

Sont présents : MM. Mazières, Parzines, Combarieu, Rous, Fournié, Brunies, Rouff, Cloup, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Vincens, Vinel, Besse, d'Armagnac, Séguy, Clary.

Excusés : MM. Costes et Cayla. M. Combarieu désigné comme secrétaire pour la session de novembre, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité : toutefois avant le vote, M. Combelles dit que dans la dernière séance, au sujet des restes à recouvrer du collège de filles, il proposa un blâme contre le receveur municipal ; aujourd'hui, après explications et renseignements pris, il retire son blâme et déclare qu'il n'a pas voulu viser ce fonctionnaire dont la gestion est en tous points parfaite.

Du reste, ce blâme n'avait pas été voté par le Conseil municipal.

M. Mazières répond qu'en ce qui concerne les restes à recouvrer, les mesures nécessaires seront prises pour arriver au remboursement des sommes dues au collège par certains pères de famille.

Le conseil procède à la nomination des commissions.

Commission des finances : Sont élus : MM. Mazières 16 voix, Fournié 16 voix, Cloup 16 voix, Combarieu 16 voix, Périé 16 voix, Tassart 15 voix, Delpech 11 voix.

Commission des travaux publics. Sont élus : MM. Parzines 16 voix, Cagnac 16 voix, Rouff 16 voix, Besse 16 voix, Brunies 16 voix, Combelles 15 voix, Soulié 14 voix.

Commission des écoles. Sont élus tous par 17 voix : MM. Mazières, Parzines, Fournié, Combarieu, Cloup.

Les entrepreneurs du Lycée Gambetta ont actionné la ville devant le Conseil de préfecture, le Conseil autorise le maire à se faire défendre.

M. Mazières donne connaissance au conseil d'une lettre du ministre à M. Costes, informant ce dernier que l'Etat prend à sa

charge la moitié des dépenses dans les travaux de construction du Lycée Gambetta.

Cette part de l'Etat s'élève à 312,384 fr. Une prorogation de bourse est accordée au jeune Mention, élève du Lycée Gambetta.

Le projet de budget des chemins vicinaux est renvoyé à la commission des travaux publics.

Renvoyée à la commission des travaux publics, la proposition de M. Fayret, qui offre de vendre à la ville le local dont il est propriétaire, local situé près de la Barbacane.

La liste des répartiteurs est adoptée après modifications.

M. le maire donne communication d'une demande de MM^{mes} Hava et Nayrac professeurs au collège de jeunes filles, demande relative à la remise des frais d'externat pour leurs enfants élèves du collège.

Renvoyé à la commission de écoles.

Le conseil donne autorisation à M. Costes propriétaire aux Tuileries d'établir une prise d'eau de la rivière du Lot à sa propriété.

Le total des dépenses imprévues pour le dernier exercice s'élève à la somme de 102 fr. 90. — Adopté.

La part de la commune dans la contribution de la dépense du service extérieur des enfants assistés s'élève à la somme de 482 fr. — Adopté.

Renvoyée à la commission des finances, une demande d'augmentation de subvention adressée par la société l'Aviron Cadurcien.

Renvoyée également à la commission des finances une demande de secours formulée par M^{me} Galtié, veuve d'un employé de la mairie.

Avis favorable est accordé aux demandes desoutiens de famille du réserviste Lassaquet et du soldat Freydet.

Au mois de novembre 1900, le conseil avait décidé de nommer au sujet de l'indemnité réclamée par M. Ferret un expert chargé de s'entendre avec ce dernier pour l'achat du terrain pris pour l'alignement du quai Cavaignac.

M. Daynard, désigné comme expert, informe le conseil qu'il n'a pu s'entendre avec les experts de M. Ferret.

La commission des Travaux Publics sera appelée à statuer sur la suite à donner à cette affaire.

Renvoyé à la commission des finances le projet de budget du bureau de bienfaisance et de l'orphelinat d'Arnis.

Le conseil accorde à titre d'indemnité pour frais de maladie une somme de 19 fr. 20 à l'agent d'octroi David, qui étant en service à l'abattoir fut victime d'un accident.

M. Poujade, propriétaire adresse au conseil une lettre dans laquelle il sollicite que le chauffage que la ville fournit aux écoles laïques soit également fourni aux écoles libres, notamment à celle de Saint-Georges où M. Poujade envoie ses deux enfants.

M. d'Armagnac soutient cette demande et en profite pour discuter sur la liberté de l'enseignement et contre les écoles laïques.

La demande de M. Poujade n'est pas prise en considération.

Le conseil décide que les frais d'internement à l'asile de Leyme pour le nommé Souillac garçon boucher, âgé de 59 ans, seront supportés par la ville dans la proportion prévue par la loi.

Le maire de Boulogne-sur-Mer informe le maire de Cahors que le conseil municipal de Boulogne a émis un vœu tendant à ce que le recensement de la population n'ait lieu que tous les dix ans.

Le maire de Boulogne-sur-Mer prie le maire de Cahors de vouloir bien inviter la municipalité Cadurcienne d'émettre un vœu identique.

Le vœu est émis.

Sur le rapport de M. Sirven, agent voyer, le devis de réparations à faire à l'église de Bégous, s'élève à la somme de 150 francs.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Sur le rapport de M. Rodolosse, architecte, les devis des travaux à faire à la Bibliothèque municipales s'élève à la somme de 25,000 francs.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Renvoyé également aux commissions des finances et des travaux publics, le projet de réparations à faire à la Barbacane et à la tour du pape Jean XXII, dont l'état laisse à désirer.

M. Cagnac, au nom de la commission des travaux publics propose au conseil d'adopter le devis s'élevant à une somme de 3,500

francs, relatif à la construction d'un sous-sol pour le dépôt des chaises.

Le conseil accorde une bourse Galdemar aux jeunes Lagarde, Barreau, Roussel, Cocula.

M. Cagnac donne lecture d'un vœu relatif à la nomination du professeur de dessin en remplacement de M. Calmon, décédé.

M. Combelles prie le maire de vouloir prendre un arrêté réglementant la vitesse des voitures, des bicyclettes et surtout des automobiles.

M. Mazières répond que satisfaction sera accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/4.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois d'octobre dernier :

Naissances, 8, dont 7 légitimes et 1 illégitime ; garçons, 6 ; filles 2 dont 1 naturelle.

Décès 28 ; morts-nés, néant ; mariages, 12 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 4 de moins d'un an ; 2 de 1 an à 19 ans ; 4 de 20 à 39 ans ; 5 de 40 à 59 ans ; 13 de 60 et au-dessus.

Les causes de ces décès sont : tuberculoses du poumon, 2 ; cancer et autres tumeurs malignes, 4 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 3 ; maladies organiques du cœur, 1 ; pneumonie, 3 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 2 ; affection de l'estomac, 1 ; diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans), 1 ; néphrite et maladie de Bright, 2 ; débilité sénile, 3 ; maladies inconnues ou mal définies, 3.

Dans ce nombre se trouvent 5 décès à l'hospice, dont 3 domiciliés dans la commune, 1 de Saint-Paul-Labouffie et 1 de Las-cabanes.

Tribunal correctionnel

Audience du 7 novembre 1901

Délits de pêche. — Ruamps Joseph, 41 ans, charretier à Cahors, prévenu de pêche pendant la nuit est condamné à 20 fr. d'amende.

Miret Antonin, maçon à Montpezat (Tarn-et-Garonne), 20 d'amende pour délit de pêche.

Coups et blessures et ivresse. — Le nommé Laparra Jean, 46 ans, maçon à Cahors est prévenu de coups et blessures sur la personne de la femme Bessac demeurant rue Donzelle, et ivresse est condamné à 25 fr. d'amende (loi Béranger).

Détention de poids faux. — Le nommé Bacle Edmond, 27 ans, boulanger rue Péglegry, à Cahors est poursuivi pour détention de poids faux. Le tribunal le condamne à 16 fr. d'amende (loi Béranger).

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir jeudi que l'excellente troupe Monti donnera sur notre scène sa représentation de

L'ÉCOLE DES FEMMES

Pièce en 5 Actes, de Molière

Les Plaideurs

Pièce en 5 Actes, de Racine

Est-il besoin de rappeler que ces deux charmants ouvrages sont toujours au répertoire de la Comédie Française et de l'Odéon. C'est assez dire qu'elle est la haute valeur de ces deux œuvres, si originales, si philosophiques et si gaies.

Ici le rire est large, franc et communicatif, et il s'en dégage une moralité que bien peu de pièces de nos auteurs modernes peuvent atteindre. Ce qui prouve amplement qu'on peut amuser sans remuer l'ordure et déshonorer l'esprit par de sales et ineptes conceptions.

« C'est pour le peuple que j'écris disait Molière, je veux l'instruire en l'amusant ». Si jamais auteur de génie a atteint ce but, assurément c'est Molière.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 7 ET 10 NOVEMBRE

Allegro Militaire	Sellenick
La Sirène (Ouv ^{re}),	Auber
Les Patineurs (valse),	Waldteufel
Le Désert (fragments),	David
Ondulation (mazurka),	Strobl

De 4 à 5 heures. Allées Fénélon

Arrondissement de Cahors

VAYLATS. — Caisse des écoles. — Dans sa séance du 3 novembre, le Conseil municipal a décidé la création d'une caisse des écoles dans cette commune, conformément aux statuts modèles annexés à la loi de 1882.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Contre les congrégations. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal sous la présidence de M. Vival, a refusé en ces termes l'avis favorable à la demande d'autorisation de la congrégation des Carmélites :

Sur la demande d'autorisation légale formée par la congrégation des Carmélites ;

Considérant, en principe, que la congrégation des Carmélites n'ayant d'autre but avéré par ses statuts que de faire sanctifier ses religieuses par la pratique de la pénitence et de la piété, n'est d'aucune utilité pour la société ;

Que par ses quêtes journalières et clandestines, par suite contraires à la loi, quêtes faites au profit de la congrégation seule, elle tarit les sources de la charité et diminue d'autant les quêtes faites au profit des malheureux de la commune, et que par ces œuvres mercantiles, son commerce si fructueux de fleurs artificielles et naturelles, commerce qu'elle a concentré presque exclusivement entre ses mains, la congrégation porte chaque jour un préjudice grave aux commerçants et jardiniers de la localité, sans participer com-

me eux aux dépenses de la commune et dans la même proportion que les autres catégories d'habitants.

Le Conseil, à la majorité de 20 voix sur 21 votants émet un avis nettement défavorable à la demande d'autorisation formulée par la congrégation dite du Carmel de Figeac.

— Ecole maternelle. — Mme Gasc, née Terrou, institutrice stagiaire chargée de l'école de Montcabrier (non installée), est nommée institutrice stagiaire adjointe à l'école maternelle publique de Figeac, en remplacement de Mme Bouix nommée à Saint-Jean-Mirabel.

— Pauvre folle. — La nommée Marie Quercy, ancienne revendeuse à Figeac, qui s'était évadée, samedi, de l'établissement des aliénés de Leyme, a été pincée en ville, par la police et va être réintégrée à l'asile.

THÉMINES. — Election de l'adjoint au maire. — Il a été procédé dimanche dernier à l'élection de l'adjoint au maire, en remplacement de M. Delsahut, décédé, M. Turenne Cyprien a été proclamé élu par 9 voix.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — Adjudication. — M. Ginière Pierre, a été déclaré adjudicataire du 1^{er} lot des matériaux provenant de la halle provisoire établie à Vayrac, au prix de 560 fr. et M. Pinardel Jean, a été déclaré adjudicataire du 2^e lot au prix 460 fr.

CARLUCET. — Elections municipales. — Le Conseil d'Etat a rejeté la requête formée contre un arrêté par lequel le Conseil de préfecture du Lot a validé les élections municipales effectuées le 6 mai 1900, dans la commune de Carlucet, pour le renouvellement du Conseil municipal.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a fait preuve de bien meilleures dispositions que ces jours derniers, les cours sont pour la plupart en progrès sur la clôture précédente et bien que les plus hauts cours n'aient pas été intégralement conservés en fin de Bourse, l'amélioration est tout de même sensible.

Le marché de nos rentes que l'imminence des futurs emprunts rend plus intéressant a été très mouvementé ; le 3 0/0 qui fermait hier à 100,60 a débuté à 100,52 pour s'élever ensuite à 100,85 et revenir à 100,77 dernier cours ; le 3 1/2 0/0 finit à 101,02 au lieu de 100,90.

Le Comptoir National d'Escompte cote 556 ; le Crédit Foncier 680 ; le Crédit Lyonnais est en hausse à 976 ; la Société Générale cote 603.

Parmi nos chemins, le Lyon ex-coupon clôture à 1.577 ; le Nord est à 1.970 et l'Orléans à 1.595.

Le Suez s'est négocié à 3.700. L'extérieure est en hausse à 70,07 ; l'Italien vaut 98,75 ; le Portugais 25,85 ; le Serbe 4 0/0 Unifié se traite à 65,55 ; le Turc D cote 23,15 et la Banque Ottomane 510.

A Bruxelles, la compagnie Nationale financière capital se traite à 147,50.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

A VENDRE

A DE BONNES CONDITIONS

Avec facilité de paiement

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

D'ENVIRON 97,000 MÈTRES CARRÉS

Consistant en terres labourables, arbres fruitiers de toutes espèces (noix 15 à 20 sacs), bois, etc.

Cette propriété est située au PECH, à 1 kilomètre de la commune de SAINT-CERNIN.

S'adresser à M. RIGOUSTE, à Saint-Cernin, ou à M. MAGOT, à Cahors, 22 rue Péglegry.

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE

DU LOT

POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essone (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		

6 Merc.	+ 14	+ 3.5	768	Beau
7 Jeudi	+ 12	+ 3	765	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D^r HERBEAU.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XIX

Cependant, au bout de quelques jours, les tristes impressions se dissipèrent. Le grand mouvement de Paris, son attrait puissant, presque toujours irrésistible agit à son tour et reléguait bien loin par-delà des horizons de la grande ville l'excentrique rue du Puits-qui-Parle. Sur les boulevards élégants, dans les musées, jusque sous la voûte sombre des églises, Pierre se surprenait à suivre du regard l'apparition de quelque jeune femme dont la tournure lui rappelait l'inconnue de Bagnères.

Sans parti pris, sans se l'avouer à lui-même, cette recherche de la jeune étrangère devint une idée fixe. Elle habitait Paris ; Ceci, il le savait. Sans aucun doute aussi, elle appartenait à ce monde qui ne se montre qu'en des lieux attirés, et que fréquente seule une classe privilégiée. L'Opéra, les Français le trouvèrent fort assidu. Le bois de Boulogne n'eut pour lui aucun sentiment inconnu ; partout enfin où se voit l'élite mondaine, Pierre se montrait aussi.

Après un mois de recherches vaines, Pierre découragé ne songea plus qu'à regagner la demeure paternelle où l'attendait une douce vie de famille.

— Ils m'aideront à oublier ce rêve, pensait-il.

Hélas ! les sages efforts qu'il tentait pour chasser ce souvenir décevant, ne faisaient au contraire que l'enraciner plus avant dans son cœur.

Avec l'intuition si fine des mères, Mme Dérrouville découvrit bientôt que la gaieté apparente de son fils cachait une sombre mélancolie.

— Ce doit être la conséquence de ses longues souffrances physiques, se disait-elle. Sa santé, si gravement atteinte, n'a pas encore repris toute sa force. Ce ressouvenir des mauvais jours se dissipera sous l'influence de la vie heureuse. — Et cette mère attentive ne pensait qu'à entourer son fils des distractions les mieux faites pour l'arracher à lui-même.

Le château, demeuré longtemps silencieux, avait repris une animation joyeuse. Des jeunes gens, amis de Pierre, étaient invités tour à tour ; des parties de plaisir s'organisaient. La présence de la belle pupille de M. Dérrouville donnait un charme extrême à ces réunions. Autour de la jeune fille, se groupaient quelques amis voisins de campagne. Pierre, ce héros admiré, n'aurait eu qu'à choisir ; peu de ces jeunes cœurs eussent résisté à ses avances ; mais en les trouvant toutes charmantes, Pierre n'en distinguait aucune. Elles lui semblaient si loin de l'idéal entrevu !

Cependant la désespérance amenait forcément la résignation. La nature énergique du marin reprenait enfin le dessus. « Je dois oublier, se disait-il, et il ajoutait : — « Je le veux, j'oublierai !... »

Ce fut dans cette position d'esprit qu'un incident, en apparence insignifiant, vint détruire les premiers effets de ces sages résolutions.

Un ami ou plutôt un parent de Pierre, avait manqué aux réunions du château. Jacques, surnommé le célibataire récalcitrant, était depuis deux mois absent du pays. Ce jeune homme, neveu de Mme Dérrouville, vivait seul sans famille dans une propriété voisine. Les amis de Jacques préoccupés de sa vie solitaire songèrent pour lui au mariage, mais leurs tentatives matrimoniales avaient toujours échoué. — La solitude ne me pèse pas, répondit-il à toutes les offres qui lui étaient faites. — Qu'attendez-vous, lui disait-on ? La trentaine vous trouvera vieux garçon. Jacques répondait en riant :

— Ce que j'attends ? c'est l'oiseau bleu !...

Un soir où éclatait au château de la gaieté bruyante des jeunes convives, on vit apparaître Jacques dont la présence inattendue fut accueillie avec transport.

— Ah ! voilà Jacques !

— D'où vient-il ?

— Qu'il soit le bienvenu.

— Allons, mesdemoiselles, toutes sous les armes. Pour l'honneur de votre sexe, il vous faut vaincre ou mourir !...

— Hourrah ! au célibataire ; sa dernière

heure va sonner !

— Eh ! vieux Jacques, regarde un peu le bataillon qui va t'exécuter.

— Oh ! le lâche ! Voyez comme il a peur. Il ferme les yeux...

Et de tous les points du salon, se croisaient de gais propos, d'affectueuses plaisanteries. Au milieu de ce tumulte, Jacques souriant fit un geste.

— Il veut parler, messieurs, dirent en chœur toutes les voix, écoutons-le. Et le cercle se resserrant, Jacques fut entouré.

— Je vous demande pardon, mesdemoiselles, dit-il d'abord avec son plus aimable sourire. Vous pouvez déposer les armes, car il ne vous resterait à exécuter qu'un cadavre... Le cadavre du célibataire, ajouta-t-il en saluant comme un homme très vivant.

Un silence de quelques secondes succéda à ces paroles de Jacques. Puis, comme une clameur, s'éleva un cri répété de tous.

— Jacques est marié !!!

Alors une impression plus sérieuse fit place à la folle plaisanterie. Les regards questionnant Jacques. Enfin une voix s'enhardissant :

— Est-ce vrai, Jacques ?

— Vrai, quoi ? dit-il. Que le célibataire soit mort ?... Non, pas tout à fait, mais il est expirant. Celle que je dois épouser n'a pas encore consenti ; je tâcherai de la convaincre.

A cette annonce, moins grave qu'on ne s'y était attendu, la gaieté reprit ses droits.

— Jacques a trouvé l'oiseau bleu !... Avez-vous bien fermé la cage, Jacques ?...

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

— C'est pourquoi je suis allée droit à vous. Prenez ce papier qui lui rend la vie et la liberté; envoyez-le dans notre camp, par le plus rapide et le plus sûr d'entre vos hommes, sous un drapeau de parlementaire. Il dira que moi, Cigarette, lui ai donné le message — mais il ne doit rien dire de ce qui m'est arrivé, parce que, autrement, le fanion blanc ne le protégerait pas contre la vengeance de mes camarades.

Et alors allez demander votre récompense à Ben-Ihreddin, en déposant ma tête devant les pieds de son cheval. Dites-lui : voulez-vous accepter ce pacte? Faites porter ce billet au nord et puis tuez-moi par tous les supplices que vous pouvez imaginer.

— Qui est le Frank pour lequel tu veux faire ce sacrifice?

— C'est le guerrier auquel vous avez offert, au champ de Zarahia, de lui faire don de sa vie, parce que vous admiriez son courage surhumain.

Elle connaissait le caractère de ces enfants du désert; elle savait comment il fallait en appeler à leurs sentiments chevaleresques.

— Et pourquoi doit-il périr? demanda le jeune cheikh.

— Parce qu'il a oublié un instant qu'il est esclave; et parce qu'il a supporté un fardeau de fautes qui n'étaient pas siennes.

— Et tu t'es livrée à nous, pour acheter par ta perte un messenger d'entre nous qui fasse ta commission? continua le chef arabe.

Il avait été élevé, dès sa première enfance, dans les principes magnanimes et chevaleresques d'Abdel-Kader; et il n'avait pas oublié ces principes, malgré les crimes de sa vie de désespéré.

Elle lui tendit le papier avec un regard dans lequel suppliait toute sa passion. Le calme factice qu'elle avait montré jusqu'alors l'abandonna tout à coup et avec un cri désespéré, elle dit :

— Coupez-moi en dix mille morceaux, mais sauvez-le, puisque vous êtes de braves guerriers et des ennemis généreux!

D'un simple geste de sa main, le cheikh éloigna d'elle la foule des cavaliers; puis quittant la selle, il amena son cheval à Cigarette :

— Enfant, dit-il avec une fierté courtoise, nous sommes Arabes. Nous ne sommes pas des sauvages. Nous avons juré de nous venger sur un ennemi; nous ne sommes pas assez lâches pour accepter un martyr. Prends mon cheval — le plus rapide que j'aie dans mon ghoum — et va t'acquitter de ton message. Tu n'as rien à craindre de nous.

Elle le regarda avec stupéfaction. Elle ne saisit pas d'abord le sens de ses paroles. Elle n'avait nourri aucun espoir; elle n'avait pas imaginé possible qu'on la traiterait de cette façon. Tout ce qu'elle avait osé prévoir, c'était qu'ils accepteraient le marché qu'elle avait proposé et que, par un rare effort de générosité, ils enverraient un des leurs porter le billet au camp français.

— Vous vous jouez de moi! murmura-t-elle, tandis que sa bouche pâlisait et que ses yeux se dilataient sous le coup de son émotion profonde. — Ah! par pitié, finissez-en, et tuez-moi! Seulement, faites de sorte que ce papier arrive au camp.

Le cheikh, qui était resté debout à ses côtés, la prit dans ses bras nerveux et la mit en selle sur son propre coursier. Sa voix était bien solennelle, son regard extrêmement courtois. Toute la générosité dont le cœur d'un noble Arabe est capable s'était réveillée en lui à la vue de l'héroïsme d'une enfant, d'une jeune femme, d'une infidèle, d'une créature qui, à ses yeux, avait forfait aux devoirs de son sexe.

— Vas en paix, dit-il simplement; ce n'est pas à tes pareilles que nous faisons la guerre.

Alors, mais alors seulement, quand elle sentit entre ses mains la bride d'une nouvelle monture, et qu'elle vit la farouche bande d'Arabes se retirer autour d'elle et lui livrer passage, elle comprit qu'il parlait sérieusement, qu'il lui rendait la liberté et la vie, et qu'avec le cheval qu'il aimait il lui offrait le cadeau le plus grand, le plus précieux, qu'un

Arabe puisse donner ou accepter. Une joie inexprimable remplit son cœur et aveugla son regard. Tournant vers le cheikh sa figure illuminée d'un sourire brillant comme le jeune jour, elle dit avec un regard ardent d'admiration et de reconnaissance :

— Ah! maintenant, je crois que tu obéis à ton Allah, comme nous autres chrétiens obéissons à Dieu. Si le ciel me conserve la vie, tu me verras de retour ici, avant la prochaine nuit. Si je meurs, la France saura te remercier.

— Nous ne faisons pas le bien pour que les hommes nous récompensent, lui répondit-elle doucement. — Va-t'en trouver ton ami, et ne crois plus dorénavant que ceux qui portent les armes contre les tiens soient des bêtes féroces cherchant leur proie.

XXXV

AU MILIEU DE SON ARMÉE

A l'est, l'horizon commençait à se teindre d'une faible lueur rougeâtre. Le camp était encore plongé dans le silence. C'était l'heure où l'on allait relever les sentinelles. La lueur, à l'est, allait grandissant, gagnant d'intensité et de blancheur; le jour était là.

Un peloton de soldats sortit du camp, marchant lentement et silencieusement vers une plaine, séparée du camp par un petit vallon.

(A suivre.)

Bibliographie

Lectures pour Tous

Nous renseignons surtout ce qui touche à la défense et à la prospérité du pays, promener notre curiosité à travers les questions d'actualité, d'art ou de science, nous transporter au cœur des terres nouvellement conquises, voilà ce que nous demandons à une revue populaire. Mais nous voulons aussi qu'elle fasse une large part à l'imagination. Le programme des Lectures pour Tous que publie la Librairie Hachette et C^{ie} répond à tous ces desirs. Abondamment illustrée, l'attrayante revue, à côté d'articles de vulgarisation traités sous une forme toujours captivante et pittoresque, contient d'émouvants et dramatiques récits.

Voici le Sommaire du n° de Novembre : Fêtes du Sacré et Entrées des Rois; Le Cachemire, nouvelle. Procédés de travail et manies des écrivains; Le dernier Mammouth, roman, par R. Auzias-Turenne; La légende d'Ulrich le meurtrier, nouvelle. Des Bouteilles de seize mille litres; La machine parlementaire; L'anarchiste de miss Prism; Vingt jours d'embrasement sous-terrain; Le Martyre au service de l'influence française; Le monde transformé par l'électricité.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.
Le numéro, 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 7 novembre 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Pierre de Lano et Emmauel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — H. de Balzac : Eugénie Graudet (suite). — François Deschamps : Au coq d'or (fin.) — La baronne Staffe : Jean Bouvier : Une étrange affaire (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite).

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 48 — du 7 novembre 1901.

Quatre-vingt-douzième jeudi de Saint-Nicolas. — La Fille des Boërs, par Paul Rolland. — Les colchiques, par Ed. Maynial. — Concours d'allemand. — Tirelire aux Devinette. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Georges Devoux, A. Bertrand, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr.; un an 18 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte),

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert; 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS À TOURS.
- 2^o DE TOURS À NANTES.
- 3^o DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS À LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris,

aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.
- M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées. Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)